

COMMUNIQUÉ

Site Internet : <http://www.ramq.gouv.qc.ca>
Courriel : services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca
INFO PROF : Québec (418) 528-7763
Montréal, ailleurs au Québec 1 800 463-7763



POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Assistance aux professionnels

Québec (418) 643-8210
Montréal (514) 873-3480

Ailleurs au Québec, en Ontario
et au Nouveau-Brunswick 1 800 463-4776

Télécopieur

Québec (418) 646-9251
Montréal (514) 873-5951

Québec, le 18 mars 2005

À l'attention des médecins spécialistes

Nouvelles modalités de facturation à compter du 29 mars 2005

Ce communiqué vous informe de l'utilisation de nouveaux modificateurs multiples qui sera effective à compter du 29 mars 2005 (Assurance maladie et Services de laboratoire en établissement) et du retrait d'un avis administratif dans votre Manuel - Régime d'assurance maladie.

❖ NOUVEAUX MODIFICATEURS MULTIPLES

Afin d'accélérer le traitement de vos demandes de paiement, vous devrez, dès le 29 mars 2005, utiliser les nouveaux modificateurs multiples des tableaux suivants.

Toutefois, pour tous les services de laboratoire en établissement facturés en urgence, vous devez utiliser les modificateurs de la Règle 4 du Préambule général – Services de laboratoire en établissement, peu importe votre spécialité, sauf pour les professionnels en rémunération mixte.

Ces derniers, doivent toujours utiliser les modificateurs inscrits à la Règle 4.2 de la Brochure n° 5 pour la facturation des services prévus dans les tableaux de suppléments d'honoraires et qui sont rendus en urgence.

1. Manuel de facturation à l'acte – Assurance maladie (Rédaction de la demande de paiement, p. 46)

Combinaison de modificateurs	Modificateurs multiples	Constantes (Facteurs de multiplication)
017 - 093	617	1,5000
018 - 093	618	1,3333
019 - 093	619	1,3333
093 - 109	620	à calculer
093 - 110	621	à calculer
093 - 111	622	à calculer
093 - 102	626	2,0000
093 - 103	627	1,5000
093 - 104	628	1,5000

2. Manuel de Services de laboratoire en établissement (Rédaction de la demande de paiement, p. 18)

Combinaison de modificateurs	Modificateurs multiples	Constantes (Facteurs de multiplication)
051 - 109 - 144	329	à calculer
051 - 110 - 144	330	à calculer
051 - 111 - 144	331	à calculer
017 - 051 - 144	332	1,1250
018 - 051 - 144	333	1,0000
019 - 051 - 144	334	1,0000
017 - 093 - 144	335	2,2500
018 - 093 - 144	336	2,0000
019 - 093 - 144	337	2,0000
093 - 109 - 144	338	à calculer
093 - 110 - 144	339	à calculer
093 - 111 - 144	340	à calculer
017 - 051	576	0,7500
018 - 051	599	0,6666
078 - 094	603	1,2500
094 - 147	604	2,0000
094 - 148	605	2,0000
094 - 149	606	2,0000
078 - 147	607	2,5000
078 - 148	608	2,5000
078 - 149	609	2,5000
017 - 144	610	2,2500
018 - 144	611	2,0000
019 - 144	612	2,0000
109 - 144	613	à calculer
110 - 144	614	à calculer
111 - 144	615	à calculer
051 - 144	616	0,7500
093 - 109	620	à calculer
093 - 110	621	à calculer
093 - 111	622	à calculer
051 - 109	623	à calculer
051 - 110	624	à calculer
051 - 111	625	à calculer
093 - 144	629	1,5000
094 - 144	630	1,5000

❖ **AVIS À RETIRER À L'ONGLET T – VISUEL, PAGE T- 8**

Dans votre Manuel de facturation, sous Paupières et sourcils – Réparation, veuillez prendre note du **RETRAIT de l'AVIS** suivant : *Joindre le compte rendu opératoire lorsque les codes d'acte 7386 et 7387 sont réclamés.* Ce compte rendu n'est donc plus requis lors de la facturation de ces deux actes.

Le tableau des modificateurs multiples dans le site Internet de la RAMQ est modifié en conséquence.

Ces changements seront intégrés dans les mises à jour Internet de vos manuels pour le 29 mars 2005 : MAJ 62 / mars 2005 (manuel à l'acte) et MAJ 41 / mars 2005 (manuel SLE).

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

c. c. Développeurs de logiciels de facturation et agences commerciales de traitement des données - Médecine